



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité :  
Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 8 juin 2021**  
**Q e - 2021 / 25**

***Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

**Etaient Présents :**

*Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.*

*Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,*

*Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17h15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie*

*DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN*

*présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.*

**Excusés :**

**Question écrite du groupe Bordeaux en luttés  
présentée par Antoine BOUDINET à propos de la  
Rue Bordelaise et du coût supposé de son abandon**

Il y a quelques mois, nous avons eu un débat au sein du conseil municipal concernant le projet de la Rue Bordelaise. Le débat avait été cocasse. Le nouveau maire, opposé au projet durant la campagne, expliquait qu'il ne pouvait plus l'empêcher, sauf à risquer le faire payer très cher à la ville. En face, l'ancien maire, défenseur du projet, expliquait au contraire qu'il était possible de stopper ce projet. Au final, nous ne savons pas où se trouve la vérité. Peut-être entre les deux affirmations.

Dans la presse, le maire avait parlé d'un coût pour la ville de 100 millions d'euros si la construction de la Rue Bordelaise était abandonnée. Un chiffre rond, sans détail, sans trop d'explications. Plusieurs élu-es avaient alors demandé des précisions sur ce chiffre pour mieux comprendre et même mieux appréhender les possibilités existantes pour au moins geler le projet.

Est-ce qu'un contrat (ou toute autre forme de conventionnement) lierait la collectivité à Apsys, qui est le promoteur de la Rue Bordelaise, d'une manière juridique ou financière ? Car soit il y a un tel contrat signé, et alors l'opposition municipale demande à y voir accès pour l'analyser ou le faire analyser nous-mêmes. Soit il n'y a pas de contrat ou autre forme d'engagement, et alors rien n'empêcherait d'abandonner ce projet avant de l'engager ? En fait la question de fond, est-ce que la population a droit à ce genre d'information qui montrerait l'état des relations entre les pouvoirs locaux et les affairistes du privé ?

Nous restons convaincu-es que le débat n'est pas clos et qu'il reste possible de se confronter à Euratlantique. Nous vous demandons donc les explications sur ce chiffre et les détails qui font penser au maire qu'il est impossible de stopper un projet qui nous apparaît inutile et néfaste, d'autant plus en cette période longue de crise sanitaire.

Fait à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Antoine BOUDINET**